



MIR (Mouvement international de la Réconciliation) **GANVE** (Groupe d'action non-violence évangélique)
Branche et groupe de l'**IFOR** (International Fellowship of Reconciliation)

Campagne sur le traitement des minerais et le respect des droits humains au Katanga

L'objectif de cette campagne est de veiller à ce que les intérêts financiers des usines de traitement de minerais en République démocratique du Congo (RDC) n'aient pas de conséquences dévastatrices sur la santé des personnes, l'environnement et l'économie du pays.

En RDC, de nombreuses usines de traitement des minerais ne respectent pas les législations sanitaires et environnementales et usent de pratiques qui mettent en danger leurs ouvriers et les personnes vivant dans les zones proches des industries.

Ainsi, par exemple, à Lubumbashi, dans le sud-est de la RDC, une usine appelée SOMIKA menace la qualité de la nappe phréatique qui dessert plus d'un million d'habitants. C'est d'abord pour eux que nous nous mobilisons.

Dans un premier temps, notre but est d'agir auprès de plusieurs instances internationales (OMS, OIT, PNUE) pour la conduite d'un audit impartial à Lubumbashi. Dans un second temps, nous souhaitons obtenir la délocalisation effective et sans délai de cette usine, afin de créer un précédent qui puisse ensuite s'appliquer dans d'autres zones de la RDC.

• LES ENJEUX

- **Sanitaires** : l'écoulement des métaux lourds de l'usine SOMIKA dans l'eau consommée par les habitants de la ville de Lubumbashi risque d'engendrer de graves problèmes de santé pour ceux-ci (saturnisme, cancers, etc.). Or, plus d'un million de personnes consomment quotidiennement cette eau, ce qui donne une idée du nombre de victimes potentielles.

- **Environnementaux** : l'écoulement des mêmes métaux dans les nappes aquifères et les sols risque d'avoir des conséquences très lourdes au plan écologique, à court et à long terme.

- **En termes de droits humains et de droit du travail** : comme l'indiquent les témoignages ci-joints (voir page 3), les employés de la SOMIKA travaillent dans des conditions dangereuses et inhumaines. Selon les dires des habitants de Lubumbashi, « après 8 mois de travail à la SOMIKA, on est un homme fini ».

- **En termes de bonne gouvernance** : des questions peuvent légitimement se poser quant à l'incapacité des autorités à faire respecter leurs décisions concernant la délocalisation de l'usine SOMIKA : à de nombreuses reprises, elles lui ont intimé l'ordre de déplacer son usine mais elle ne l'a jamais fait, sans pour autant en subir la moindre conséquence. Cette incapacité dissimule-t-elle un manque de volonté politique ? Qui sont les actionnaires de la SOMIKA, qui à ce jour n'ont pu être identifiés ? Quelles sortes d'intérêts financiers et politiques sont-ils en jeu pour que des membres des ONG locales soient menacés de mort ?

République Démocratique du Congo (RDC)

Devise nationale : « Justice, Paix et Travail »



Superficie	2 345 410 km ²
Capitale	Kinshasa
Gouvernement Président	République démocratique Joseph Kabila
Population Densité Indice de développement humain (2003)	62 660 551 habitants 27 hab./km ² 0,385 (167 ^{ème} rang mondial)
Espérance de vie	46,7 ans

• LES FAITS

La ville de Lubumbashi, dans la province du Katanga, en RDC, compte un peu plus d'un million d'habitants. Située dans **une région riche en métaux**, Lubumbashi attire beaucoup d'entreprises et d'usines liées à l'exploitation minière.

En février 2001, une entreprise privée de transformation des minerais (cuivre et cobalt), appelée la SOMIKA, s'implante à Lubumbashi. Elle choisit de fixer son site au-dessus de la nappe aquifère, juste en amont de l'une des stations d'épuration d'eau appartenant à la Regideso, l'entreprise publique qui dessert la population de la ville en eau potable. Or, pour son traitement des métaux, la SOMIKA utilise des quantités importantes d'acides qui, par leur écoulement, menacent la nappe aquifère. En outre, la SOMIKA s'installe sur un site faisant partie de la « ceinture verte » de la ville, où la construction d'usine est interdite, violant ainsi les lois et règlements en vigueur.

A Lubumbashi, de nombreux citoyens, dont plusieurs membres du GANVE (le Groupe d'action non-violence évangélique, avec lequel le MIR travaille depuis de longues années) **prennent rapidement conscience du danger**. Ils contactent la Regideso début 2003, afin d'agir à ses côtés pour l'arrêt des activités de la SOMIKA et sa délocalisation. En juin 2003, suite à des rencontres avec le **maire de la ville, ce dernier décide, dans l'intérêt général de la population, la suspension des activités de la SOMIKA en raison du risque de contamination des eaux.**

Sa décision n'est pourtant pas suivie d'effets et l'activité de la SOMIKA continue.



Des enfants viennent boire à un point d'eau, près de la SOMIKA... L'une des nombreuses mines à ciel ouvert d'une usine de Lubumbashi

C'est pourquoi, dès le mois d'octobre 2003, le GANVE, aux côtés de la Regideso, adresse une lettre à plusieurs ministres ainsi qu'à des représentants de l'Etat au niveau local, en vue de dénoncer cette situation. En réaction à ces lettres, le gouvernement dépêche une mission d'enquête. Celle-ci effectue des analyses dont les conclusions sont les suivantes : bien que la **contamination de l'eau** ne soit pas encore décelable, **le risque en demeure persistant**. Afin que cette enquête ne soit pas sans conséquence, le GANVE en appelle à la Présidence de la République par une lettre en février 2004. Elle y dénonce les risques sanitaires mais aussi les pitoyables conditions de travail des ouvriers de la SOMIKA (voir TMOIGNAGES en page 3).

En août 2004, à l'occasion d'une enquête parlementaire dépêchée à Lubumbashi, l'un des responsables de laboratoire aurait déclaré avoir décelé **une augmentation des teneurs en certains métaux lourds dans les échantillons d'eau** prélevés près de la station d'épuration, en aval de la SOMIKA. En dépit de ces résultats, la SOMIKA poursuit ses activités et entame même des travaux en vue de son agrandissement.

Finalement, constatant que la SOMIKA n'a pas respecté toutes les mesures de protection recommandées, le gouverneur décide de sa délocalisation à un autre endroit de la ville.

Mais, une fois encore, la SOMIKA ne respecte pas cette décision et poursuit son activité.

En outre, elle porte plainte contre le GANVE et certains de ses membres pour diffamation. Curieusement, malgré l'absence de preuve apportée par la SOMIKA à l'audience, le tribunal condamne les membres du GANVE et l'association à de lourdes peines d'amende. A la même époque, et pour mieux redorer son blason, la SOMIKA va jusqu'à inviter dans son usine des journalistes qu'elle paie afin qu'ils ne soient pas trop regardants. (voir page 4 de ce document —extraits d'articles).

En novembre 2004, une délégation ministérielle visite la SOMIKA mais son rapport n'est pas rendu public. **En décembre 2004, le ministre des Mines demande la cessation d'activité de la SOMIKA en attendant un audit international. Suite à cela, les membres du GANVE reçoivent des menaces de mort par Internet à plusieurs reprises. Finalement, le 4 mars 2005, le conseil des ministres, dans l'intérêt général de la population, prend la décision de délocaliser la SOMIKA en raison des risques que présente son emplacement par rapport à la nappe aquifère. Fin juillet 2005, c'est-à-dire à peine 4 mois après cette décision, le gouvernement autorise la remise en activité de l'usine, afin de permettre à l'audit environnemental international de venir faire son travail. C'est au mois de mars 2006 que cet audit a eu lieu mais ses résultats n'ont pas encore été publiés à ce jour.**

Pendant ce temps, la SOMIKA continue d'agir et risque de polluer l'eau qui dessert près d'un million de personnes vivant à Lubumbashi...

- **L'OBJECTIF : obtenir le soutien de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation internationale du travail (OIT) et du PNUE (Programme des Nations-Unies pour l'environnement)**

Le but du GANVE et du MIR est de s'adresser à l'OMS afin que celle-ci agisse pour la réalisation et la publication d'un audit international et pour la délocalisation de la SOMIKA. La ligne d'action de l'OMS correspond aux objectifs de notre campagne. En juin 1996, l'OMS avait lancé l'initiative « Africa 2000 », dont le but est de permettre à tous les Africains d'avoir accès à une eau propre et des installations sanitaires. En l'an 2000, dans son « Rapport annuel sur l'eau et les installations sanitaires dans la zone Afrique », l'OMS avait souligné que « les Africains qui boivent de l'eau polluée et vivent dans des environnements où l'eau est contaminée... en paient le prix en termes de maladies, de décès et de vies raccourcies prématurément. **Le coût de l'inaction par rapport à leurs besoins est bien plus grand que celui qu'implique une réponse à ces exigences** ».

Nous nous adresserons aussi à l'OIT, dont le département « Normes internationales du travail » accueille les plaintes concernant ce type de violations des lois et traités en vigueur. Nous y dénoncerons non seulement les dégâts sanitaires et environnementaux causés par la SOMIKA, mais aussi le mépris total des droits des travailleurs dans son usine.

Enfin, nous agissons auprès du PNUE, pour tout ce qui relève de l'aspect purement écologique de ce dossier. Nous passerons par l'unité « Société civile et ONG » du PNUE.

Nous voulons que l'usine SOMIKA soit délocalisée, afin que soient respectés les droits des personnes et l'environnement. Si cette usine-là est délocalisée, cela créera un précédent au Congo, et plus largement en Afrique.

- **TEMOIGNAGES de deux ouvriers de la SOMIKA**

(Restés anonymes pour des raisons de sécurité)

« Nous travaillons sans aucune protection... Il y en a qui ont des plaies aux poumons, des mains enflées, et cela après quelques mois de travail. Nous manipulons des acides sans protection... Il y a eu un cas de décès... Mais les responsables disent « nous ne connaissons pas cet homme ».

« Un jour, en faisant les mélanges, j'ai eu un arrêt respiratoire. Je suis tombé, mon bras a enflé... Après l'accident, j'ai décidé de démissionner. Quand les opérateurs ont appris ça, on m'a mené la vie très difficile. Ils ont inventé des choses pour me faire du mal : dans l'usine, l'acide quitte le réservoir pour entrer dans un réacteur et passe par un tuyau. Quand il est bouché, il faut utiliser des pompes, mais là, on m'a demandé d'aspirer avec la bouche. On m'a obligé, j'avais peur et j'ai essayé de fermer l'entrée de ma gorge avec la langue. Au moment où l'acide arrivait, on ne m'a pas prévenu, l'acide est tombé sur ma langue et j'ai eu une grosse brûlure... J'ai eu le bras enflé, la langue brûlée, il faut que j'arrête ! ».

Une campagne soutenue par :

Adolfo Perez Esquivel, Prix Nobel de la paix,

Dr. Hildegard Goss-Mayr, lauréate du prix Niwano pour la paix,

Franck Kayembe, expert de la responsabilité sociale des entreprises du secteur minier en RDC,...

En Europe, les associations les Amis de la Terre, ACDN (Action des Citoyens pour le désarmement nucléaire), CANVA, le Centre de Médiation interculturelle, Cultivons la paix, l'Ecole soufie internationale, Forum für Fridenserziehung, le Mouvement de la Paix, Non-violence Actualité, Pax Christi France, le Réseau Sortir du Nucléaire (776 associations), Réveil, association Shanti, Sortir de la violence, Survie, l'Union pacifiste de France.

Au Congo RDC, les associations ASADHO Katanga (Association africaine de défense des droits de l'homme), AVVDH (Amis des victimes des violations des droits humains), le Club de la Paix, Human Rescue Congo, SVH (Solidarité des Volontaires pour l'Humanité), UCPDHO (Union chrétienne pour le progrès et la défense des droits de l'homme).

En Afrique (hors Congo RDC), ACPHCI (Actions communautaires pour la promotion humaine de la Côte d'Ivoire), AFPD (Agir pour faire la différence) au Togo, Conférence internationale pour la non-violence et la démocratie en Côte d'Ivoire, CRAC (Cercle d'action et de réflexion pour Christ) au Togo, CRAPEF (Cercle de réflexion et d'action pour la promotion et l'émancipation de la femme) au Togo, Espoir Afrique au Togo, Justice et Paix Ouagadougou au Burkina Faso, HCCE (le Haut conseil des Congolais à l'étranger) à Yaoundé au Cameroun, le Mouvement pour la réconciliation des peuples - MIR Congo au Congo Brazzaville,...

Qu'est-ce que le MIR ?

Créé en 1923, le Mouvement international de la Réconciliation (MIR) œuvre pour une résolution non-violente des conflits interpersonnels, intercommunautaires et internationaux. Il est la branche française de l'**IFOR (International Fellowship of Reconciliation)** qui agit pour la paix et compte parmi ses membres six prix Nobel de la paix. Le MIR dispense des formations à la non-violence active en France et dans plusieurs pays du monde.

Qu'est-ce que le GANVE ?

Le Groupe d'action non-violence évangélique rassemble des habitants de Lubumbashi souhaitant œuvrer pour la paix, la non-violence et le respect des droits de l'homme (tels que le droit à l'éducation notamment).

Le GANVE est également l'un des groupes congolais d'IFOR.

CONTACTS

Pour plus de détails sur cette campagne, **n'hésitez pas à contacter le MIR,**

Par téléphone : 01 47 53 84 05,

Par fax : 01 45 51 40 31,

Courriel : mirfr@club-internet.fr

Par courrier postal : MIR, 68 rue de Babylone, 75007 Paris

Personnes à contacter pour la campagne :

M. Biedrawa et B.-F. Vappereau

Personnes en charge de l'aspect médical et sanitaire du dossier SOMIKA :

Marie Boudier

Extraits d'articles de journaux sur la question de la SOMIKA :

Extraits d'un article paru dans LE MONDE du 11 juin 2006 :

Razzia sur le trésor du Katanga

Comment des firmes étrangères privées pillent sans vergogne les fabuleuses richesses minières du Congo (RDC)

[...] Une firme étrangère, dont les actionnaires sont impossibles à identifier, la SOMIKA, se voit reprocher d'avoir installé « son unité de traitement de minerais (grande consommatrice d'acides) au-dessus de la nappe aquifère qui alimente Lubumbashi, deuxième ville du Congo. Impossible de dire ce que sera la qualité de l'eau dans deux ou trois ans », précise le directeur d'un centre médical, le docteur Charles de Baecker. [...]

Jean-Pierre Tuquoi

Extrait d'un article paru dans KATANGANEWS, le 10 novembre 2004

Quand la SOMIKA drague et nargue la presse

Le climat est serein, l'air frais. Il fait tout simplement beau ce mercredi 10 novembre 2004 quand les bus de la SOMIKA embarquent les professionnels de la presse pour un point de presse au siège de la société. [...] Un coup d'œil rapide au bâtiment administratif, direction générale, donne un peu le frisson ; il ne reflète rien d'une entreprise sérieuse. A peine une année après leur construction, les murs sont déjà fissurés ; les installations sanitaires sont en-dessous du tolérable. Il faut avoir les reins solides pour supporter l'ammoniaque qui flotte dans l'air alors que l'eau qui coule du lavabo a visiblement perdu toutes ses propriétés. [...]

Le point de presse est centré sur la délocalisation de la SOMIKA, réclamée par les ONG de défense des droits de l'homme du Katanga, qui avaient demandé au gouvernement central et à l'autorité provinciale de prendre les dispositions nécessaires afin que ladite société s'éloigne de la nappe phréatique de Kimilolo. En effet, c'est depuis cette nappe que la REGIDESO capte l'eau de consommation vendue à plus de 70% de la population de Lubumbashi. Requête à laquelle le gouverneur Kisula a donné satisfaction depuis le 29 octobre passé.

Parlant au nom de la SOMIKA, entouré de quelques consultants, l'orateur principal du jour a tenté de démontrer à la presse que leur société ne pollue pas l'eau mais qu'il y avait seulement risque de pollution. [...]

Pour contrecarrer l'action des ONG des droits de l'homme et du gouverneur, la SOMIKA a mis sa bourse en jeu. Ainsi, une chaîne de radio locale aurait touché plus ou moins 2000 USD. [...] Et apothéose, elle a déboursé plus de 4500 US\$ pour les journalistes conviés au point de presse. [...] Tout compte fait, selon les aveux des représentants de la SOMIKA, il y a risque de pollution, donc plus de 70% de la population de Lubumbashi risque d'être contaminée.

Il y a péril en la demeure. [...]

Auteur anonyme (pour des raisons de sécurité)

